

contenu du message

de "BARTHES Mireille" <mireille.barthes@alde.fr>
à "laure-minervois.mairie@wanadoo.fr" <laure-minervois.mairie@wanadoo.fr>
cc "PAUPARDIN Marie-Gabrielle" <marie-gabrielle.paupardin@alde.fr> ; "BOTTOSSO Béatrice" <beatrice.bottosso@alde.fr> ; "BRUGNEAUX Stéphane" <stephane.brugneaux@alde.fr>
date 13/02/19 09:51
objet **Commune de LAURE MINERVOIS - 1ère modification du PLU**
pièce(s) jointe(s) 1 fichier(s) [PPA LAURE M...pdf \(101.69 ko\)](#)

Monsieur le Maire,

Veillez trouver ci-joint copie de l'avis PPA concernant la modification n°1 de votre PLU.

L'original vous parviendra par courrier.

Vous en souhaitant bonne réception

Cordialement

François CHATELLARD | Chef de Service
Service Aménagement
*Pôle Aménagement Durable / Direction Développement, Environnement
et Territoires*

Tél. : 04 68 11 66 32

francois.chatellard@alde.fr



www.alde.fr

Département de l'Aude - bureau 2-066

 *Pensez environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire*

Nos adresses mail ont changé en ...@alde.fr. Merci de corriger vos carnets d'adresses.

Carcassonne le 13 février 2019

Le Président du Conseil départemental

à

POLE AMENAGEMENT DURABLE
Direction du Développement, de l'Environnement
et des Territoires

Service Aménagement
Suivi Administratif : Mireille BARTHES -
Béatrice BOTTOSSO
Tél : 04.68.11.63.70. / 04.68.11.31.41.
mireille.barthes@aude.fr
beatrice.bottosso@aude.fr

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville

11800 LAURE MINERVOIS

Objet : Avis PPA – Modification n°1 du PLU de LAURE MINERVOIS
Vos réf. : Votre courrier du 16 janvier 2019
Pièces jointes :

Monsieur le Maire,

Vous m'avez adressé le 16 janvier dernier, pour avis, le dossier de première modification du PLU de votre commune, et je vous en remercie.

Cette procédure, portant sur une actualisation globale du règlement et une analyse des dispositions de l'ensemble des zones pour clarification, a été prescrite en Conseil municipal par arrêté du 10 juin 2016.

Après examen par les services concernés du Département dont ceux des Routes (Division Territoriale du Carcassonnais) et de l'Eau, j'ai l'honneur de vous informer que les documents transmis n'appellent pas d'observations particulières. En effet, aucun des changements envisagés au titre de cette modification n'a d'incidence sur le domaine public routier départemental ni sur la partie Eau et Assainissement.

Je vous sollicite également par la présente afin que vous me fassiez parvenir, sur support CD et papier, un exemplaire de votre PLU dès que votre document d'urbanisme sera opposable.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Pour le Président et par délégation,
La Directrice



Catherine LUCIANI

